Les différentes cotisations des Traîne-Bâtons

Traîne-Bâtons	Tarif 2024-2025	L-M-J	Rando journée	Journée exceptionnelle	Restaurant* Avec participation T-B (Financière)	Restaurant Sans participation	Séjour*
Adhésion complète ASCEV + FFR+T-B	50€*	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Adhésion Autre section T-B+FFR	34€	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Adhésion autre club* ASCEV+T-B	20€	OUI	OUI	OUI	NON	oui	OUI
PASS* FFR+T-B	4€*	OUI	OUI	OUI	NON	oui	OUI*
Invité*	2,50€*	OUI	OUI	En fonction des places	NON	oui	NON*

- *50€ pour licence IRA. Pour licence IMPN = 62€
- *Restaurant. Les conjoints (es) sont admis au même titre qu'un adhérent
- *Un adhérent autre club doit fournir une attestation d'adhésion IRA (ou la photocopie de sa licence) plus la réponse au questionnaire santé.
- *Cotisation PASS et cotisation Invité sont à acquitter à chaque sortie.
- *Invité doit avoir au minimum Assurance Individuelle Accident (une assurance classique ne couvre que les accidents du Travail ou de la Circulation).

S'il est adhérent d'un autre club, il doit fournir soit une attestation d'adhésion soit une photocopie de sa carte licence IRA.

- *Invité . Il a droit à 2 sorties, après il doit soit adhérer avec la cotisation de son choix soit prendre un PASS.
- *Séjour. Pour les non adhérents, prendre PASS 8jours = 20€
- *Pour un séjour avec randonnée, toute personne non licenciée FFR doit prendre un PASS.
- *Pour un séjour sans randonnée, l'invité doit s'acquitter en plus des frais séjour de 20€ sauf s'il prend un PASS.*